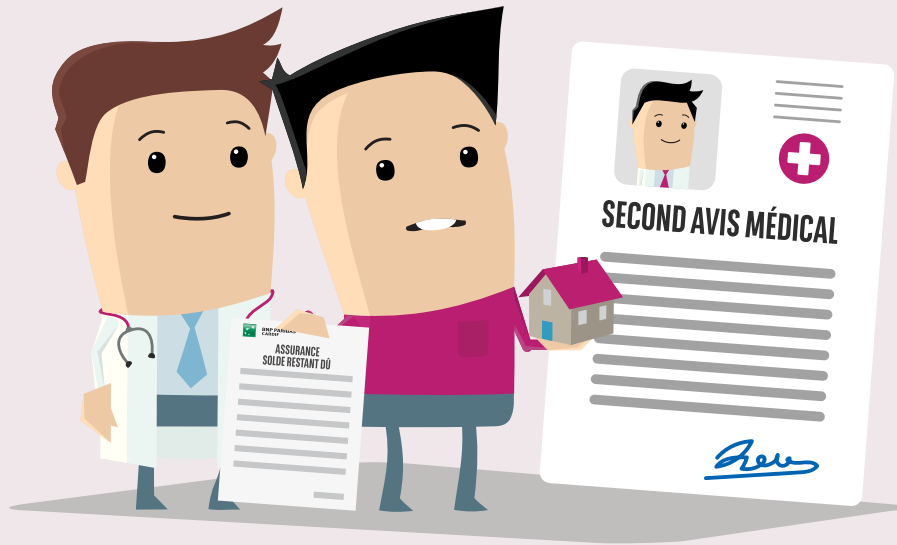


GRÂCE À **BNP PARIBAS CARDIF**, JE PEUX OBTENIR
UNE **SECONDE AVIS MÉDICALE** EN CAS DE MALADIE GRAVE



PARTENARIAT EXCLUSIF AVEC MEDIGUIDE



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change

De quoi s'agit-il ?

Grâce à un **partenariat exclusif avec MediGuide**, BNP Paribas Cardif, vous offre dès le 27 mars 2019, avec votre contrat Hypo Protect le service «Second Avis Médical» en cas de diagnostic d'une maladie grave.

Le **second avis médical** est effectué à distance par des **médecins experts** à travers le monde, qui se basent sur le diagnostic fait par votre médecin traitant.

Le temps étant un facteur-clé en pareille situation, MediGuide vous fournira un «Second Avis Médical» et proposition de traitement par écrit et traduits dans votre langue, dans les **10 jours ouvrables**.

Comment faire ?



Diagnostic

Vous avez reçu un **diagnostic d'une maladie grave** (cancer, crise cardiaque, attaque cérébrale...).



Appel

Vous appelez le **service clientèle MediGuide** au numéro gratuit **080071132**, afin d'enclencher le service «second avis médical».



Dossier

Vous signez à distance un **formulaire de consentement** pour le partage de vos renseignements et dossier médical avec MediGuide. Avec votre médecin traitant, vous préparez le dossier médical et le faites parvenir à MediGuide.



Centres

MediGuide sélectionne **3 centres médicaux** où l'examen du dossier peut avoir lieu, puis vous en fait part ainsi qu'à votre médecin traitant.



Choix

Parmi les 3 centres proposés, **vous et votre médecin traitant choisissez** celui qui sera en charge de vous donner le second avis médical.



10 jours

Dans les **10 jours ouvrables**, vous et votre médecin traitant recevrez une **évaluation écrite du diagnostic** initial ainsi qu'une **proposition de traitement** dans votre langue.



Qui est MediGuide ?

Etablie aux Etats-Unis depuis 1999, MediGuide est considéré comme **leader mondial dans les seconds avis médicaux**. C'est un partenaire qui vous offre les meilleures solutions et donne **accès aux meilleures centres médicaux** à travers le monde.



Que considère-t-on comme maladie grave ?

- Tous les types de cancers
- Les maladies cardio-vasculaires
- La maladie de Parkinson
- Autres : voir <https://bnpparibascardif.be/second-avis-médical>

Quel est le prix de ce service ?

Comme BNP Paribas Cardif veut le meilleur pour ses clients, le service « Second Avis Médical » est **inclus gratuitement dans votre contrat Hypo Protect dès le 27 mars 2019**.

Infos et conditions <https://bnpparibascardif.be/second-avis-médical>

Le service « Second Avis Médical » est inclus gratuitement dans tout contrat Hypo Protect souscrit à partir du 27 mars 2019. Hypo Protect est un produit de BNP Paribas Cardif (Cardif Assurance Vie SA (BE0435.018.274 - BNB nr. 979) et Cardif Assurances Risques Divers SA (BE0435.025.994 - BNB nr. 978) ayant leur siège social : Bd Haussmann 1 à 75009 Paris et leur succursale belge : Rue Montagne du Parc 8 Boîte 2 à 1000 Bruxelles). Hypo Protect est une assurance temporaire décès (branche 21). Le droit belge est d'application. Vous souhaitez obtenir une offre ? Contactez votre intermédiaire d'assurance ou contactez-nous par téléphone (02 528 00 03), par e-mail (be.customer@cardif.be), ou par poste (Rue Montagne du Parc 8 Boîte 2, 1000 Bruxelles). Prenez connaissance des conditions générales et la fiche d'information avant la souscription, disponible sur www.bnpparibascardif.be. Avez-vous une plainte ? Département Plaintes BNP Paribas Cardif, Rue Montagne du Parc 8 Boîte 2 à 1000 Bruxelles - e-mail : gestiondesplaintes@cardif.be - Tel : 02/528 00 03 ou Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles - e-mail : info@ombudsman-insurance.be - Tel : 02/547 58 71



**BNP PARIBAS
CARDIF**

L'assureur d'un monde qui change